

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 18 H 30

Madame, Monsieur,

Suite à l'apparition de fissures dans la salle des Marronniers et la salle des Roses, un expert a été mandaté en urgence et a préconisé la fermeture de ces deux salles par mesure de sécurité.

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut réunir à titre provisoire le conseil municipal dans un autre lieu que la mairie à titre exceptionnel. Le nouveau lieu doit :

- se situer sur le territoire de la commune ;
- ne doit pas contrevenir au principe de neutralité ;
- permettre l'accessibilité et la sécurité des lieux ;
- permettre d'assurer la publicité des séances.

Aussi en accord avec les services préfectoraux,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à titre provisoire à :

L'espace Saint-Jean – salle Nelly Kaplan (Médiathèque)

**le
Mercredi 29 Avril 2026 à 18 h 30
(deuxième convocation)**

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

---oooOooo---

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Avril 2026

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délibération n°5.2.2026/31 du 08 Avril 2026 (les documents sont consultables en Mairie - Affaires Générales) –

I- FINANCES

- 1) Règlement budgétaire et financier -
- 2) Vote des taux d'imposition directe locale 2026 –
- 3) Attribution de subventions, inférieures à 23 000 €, aux associations pour 2026 –
- 4) Vote du budget primitif communal – exercice 2026 – (projet précédemment communiqué le 17 avril 2026 conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT) –
- 5) Autorisation d'ouverture de comptes à terme en vue du placement de fonds communaux auprès de l'Etat
- 6) Actualisation des dispositions relatives à la taxe de séjour pour 2027 -
- 7) Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2027-
- 8) Convention de répartition intercommunale des frais de fonctionnement des écoles publiques avec la commune de GRASSE – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ce document –
- 9) Convention de répartition intercommunale des frais de fonctionnement des écoles publiques avec la commune de VALLAURIS GOLFE-JUAN – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ce document –

II – URBANISME

- 1) Acquisition d'une partie de la parcelle n° AR 211 sise 364 Chemin de l'école vieille à l'euro symbolique en vue de l'élargissement de la voie -
- 2) Signature d'un avenant à la promesse signée avec la société NKO Promotion relative à la vente des parcelles cadastrées section AH n°690, 691 et 694 situées au 63 chemin des Cassiers, à la validation du principe de la rétrocession de la parcelle AH 739 au bénéfice de la Commune et à la signature de l'acte d'annulation de servitude grevant les parcelles AH 690 et 694 - Autorisation donnée au Maire de signer tous documents relatifs à cette vente –

III – PERSONNEL

- 1) Approbation de la modification du tableau des effectifs -

IV – ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal –
- 2) Représentation au sein de la commission des finances - élection des membres –
- 3) Représentation au sein de la commission du logement - élection des membres –
- 4) Représentation au sein de la commission de l'urbanisme - élection des membres –
- 5) Commission communale des Impôts directs – Etablissement d'une liste de contribuables pour faire partie de cette commission (article 1650 du Code Général des Impôts) –

Fait à la ROQUETTE-SUR-SIAGNE,

Le 23 Avril 2026

Le Maire

Clément THIERY



[Handwritten signature in blue ink]